

Délibération n°2024-005 du Conseil d'administration du 12 mars 2024 relative au dossier d'expertise et de labellisation de l'opération EHESS-FMSH

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 35

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le projet de dossier d'expertise et de labellisation annexé à la présente,

Considérant que le dossier d'expertise et de labellisation de l'opération EHESS/FMSH est soumis à trois procédures :

- Expertise : instruction par le Recteur de Paris puis agrément du MESR
- Labellisation : instruction par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) après avis de la conférence nationale de l'immobilier Public (CNIP)
- Evaluation Socio-économique : instruction par le Secrétaire général pour l'investissement Public (SGPI) et soumission à contre-expertise

Considérant que le projet EHESS/FMSH a pour vocation, conformément au programme initial du campus Condorcet sur le site d'Aubervilliers, la construction du siège et des locaux d'enseignement et de recherche de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) ainsi que des locaux nécessaires à l'hébergement des activités de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)

Considérant que cette opération doit permettre de libérer la totalité de l'immeuble du 54 Boulevard Raspail, qui pourra alors être valorisé par l'État

Sur le plan immobilier, il s'agit de construire au total 11 720 m2 de surface utile / 17 780 m2 de surface de plancher sur l'îlot 4 du campus, en proximité immédiate du premier bâtiment de l'EHESS, avec une livraison prévue pour 2030.

Le dossier d'expertise et de labellisation ainsi que l'évaluation socio-économique seront envoyés aux tutelles dès approbation par le conseil d'administration.

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Décide

Article 1 :

D'approuver le dossier d'expertise et de labellisation relatif à l'opération EHESS/FMSH tel qu'annexé à la présente.

Votes pour : 24
Votes contre : 9
Abstention : 2

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio



Publicité et modalités de recours :

Affichage le	12/31	2024
Publication au registre des actes de l'Établissement le	12/31	2024
Transmission au contrôle de légalité le	12/31	2024
Délibération certifiée exécutoire le	27/31	2024

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

